



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/ICEF/1997/P/L.8  
25 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Première session ordinaire de 1997  
20-24 janvier 1997  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

POUR INFORMATION

NOTE DE PAYS\*\*

Papouasie-Nouvelle-Guinée

RÉSUMÉ

La Directrice générale présente la note de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour un programme de coopération pour la période allant de 1998 à 2002.

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Plus de 800 petites sociétés distinctes sur le plan culturel et linguistique sont dispersées dans les montagnes et les îles qui constituent la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il est difficile et coûteux de communiquer avec 85 % de la population qui vit dans les zones rurales. Même si le produit national brut moyen par habitant est de 1 130 dollars, bon nombre des indicateurs sociaux du pays sont similaires à ceux des pays les moins développés, parce que la population rurale est pauvre. Les provinces, tout en bénéficiant de 70 % du budget de l'État, ont des difficultés de gestion et manquent de personnel qualifié.

\* E/ICEF/1997/2

\*\* Un additif à ce rapport incluant la recommandation finale du programme de pays sera soumise au Conseil d'administration pour approbation à sa troisième session ordinaire de 1997.

2. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Mais les femmes y sont souvent l'objet de violence, leur statut est inférieur, les taux de fécondité et ratios de dépendance sont élevés. En moyenne, les femmes donnent naissance à six enfants. Les complications en cours de grossesse sont les causes principales de mortalité maternelle, soit au moins 930 sur 100 000 naissances vivantes. Du fait de la malnutrition maternelle, plus de 25 % des bébés naissent avec des insuffisances pondérales, tandis que 34 % des enfants de moins de 5 ans sont sous-alimentés. Ces 10 dernières années, le taux de mortalité infantile est passé de 72 à 82 pour 1 000 naissances vivantes. Les principales causes de décès sont les infections respiratoires aiguës, le paludisme, la méningite et les maladies diarrhéiques. De nouvelles menaces proviennent des maladies sexuellement transmises, qui sont en augmentation régulière. Le taux de prévalence du VIH est le plus haut de la région du Pacifique.

3. L'on ne sait pas très bien dans quelle mesure les familles élargies et communautés répondent aux besoins des enfants en matière de santé, de nutrition et de développement en général. Des écoles maternelles autochtones, Tok Ples, aident toutefois à préparer les enfants à entrer dans le primaire. Le taux d'inscription à l'école primaire est en augmentation constante et a atteint à présent environ 75 %, le taux étant semblable pour les filles et les garçons, mais le pourcentage de fillettes scolarisées décline par la suite. Le taux d'alphabétisation est d'environ 45 %.

#### ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

4. Si la Papouasie-Nouvelle-Guinée a pris conscience de la valeur de programmes ayant des buts précis en faveur des enfants, l'on y sait aussi d'expérience que ces buts doivent tenir compte des besoins particuliers et de la situation exceptionnelle du pays et que les programmes bénéficiant de l'aide de l'UNICEF doivent mettre l'accent sur un petit nombre d'objectifs soigneusement énoncés. Les importants efforts de plaidoyer et de mobilisation sociale déployés par l'UNICEF ont aidé à faire mieux prendre conscience aux décideurs de la détérioration de la situation des enfants, à assurer un plus vaste soutien politique aux programmes en faveur de la survie des enfants et à faire reconnaître la nécessité d'une approche multisectorielle pour les politiques et programmes ciblant les enfants.

5. Il faudrait maintenant des stratégies plus cohérentes et mieux planifiées de plaidoyer et de mobilisation visant tous les partenaires potentiels dans les pouvoirs publics, la société civile, aux niveaux national et local, ainsi que les donateurs, pour aller au-delà de la prise de conscience et passer à des activités systématiques de planification, d'exécution, d'allocation de budget et de suivi de programmes en faveur des enfants et des femmes.

6. Améliorer les connaissances fondamentales sur la situation et les droits des enfants et des femmes dans le pays aidera le Gouvernement aussi bien que les organisations non gouvernementales, notamment les églises et les groupes de femmes, à formuler des politiques et programmes de mise en application de la Convention relative au droit de l'enfant. Il faudrait renforcer les capacités du

Gouvernement et des organisations non gouvernementales dans ces domaines et mettre en place un organe interdépartemental qui s'occupe de ces questions.

7. Les réformes politiques et le processus de décentralisation en cours ont fait ressortir qu'il ne suffit pas d'améliorer les capacités au niveau national et qu'il faut aussi développer les capacités de planification et de suivi dans les provinces et les divers cadres culturels, pour assurer que les communautés bénéficient des services offerts. Il convient de tenir compte des rôles traditionnels des églises, des groupes de femmes et des associations locales qui participent à la vie des communautés et s'efforcent d'améliorer collectivement leur condition de vie et d'en tirer parti.

#### STRATÉGIE PROPOSÉE POUR LE PROGRAMME DE PAYS

8. Le cadre politique dans lequel se prépare le nouveau programme de pays reflète un espoir et un optimisme tout neuf eu égard aux enfants et aux femmes qui se base sur : a) la reconnaissance du cadre que constitue la Convention relative aux droits de l'enfant; b) les plans nationaux de santé et d'éducation, préparés récemment par le Gouvernement, qui comportent des buts et stratégies réalistes; c) la remise en place du bureau national du plan; d) la note de stratégie des Nations Unies concernant le programme de pays et e) les fonds importants offerts par l'Agence australienne de développement international aux programmes de santé et d'éducation pour toute la durée du programme de pays envisagé.

9. Les objectifs du programme de pays seront : a) de relever le niveau de prise de conscience des objectifs et des droits des enfants en matière de santé et d'éducation et de leur assurer un plus ferme soutien politique au moyen d'activités de plaidoyer et de mobilisation sociale; b) de s'efforcer avec les donateurs, les autres agences des Nations Unies et les conseils sanitaires nouvellement mis en place aux niveaux des provinces et des districts et autres autorités locales de concevoir des politiques et programmes nationaux ciblant les enfants et c) d'effectuer des études, évaluations, analyses et d'obtenir des données en provenance des districts pour mettre en place une base de connaissances et faire connaître les meilleures pratiques de programmation en faveur des enfants et pour faire des démonstrations d'exemples faisables et durables de mise en valeur des capacités locales. L'on s'efforcera de combiner de façon appropriée la poursuite de ces objectifs aux niveaux du pays, des provinces et des districts.

10. Les stratégies essentielles de plaidoyer, de mobilisation sociale et d'amélioration des capacités seront consolidées par une stratégie complémentaire de mise au point de politiques et programmes, fondée sur des programmes sectoriels, par exemple en matière de santé et d'éducation, dans un cadre intersectoriel plus rentable aux niveaux des districts et des communautés. L'on mettra au point aux niveaux du pays, des provinces et des districts, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, une stratégie de soutien aux activités de plaidoyer et de mobilisation sociale et aux interventions de programme. Parmi les activités au niveau national figurera la mobilisation des dirigeants politiques et de la société civile, notamment des groupes de femmes, pour appuyer le respect du droit des enfants et empêcher les

violences à l'égard des femmes. Au niveau des provinces, la coopération se fera notamment sous forme de soutien aux activités de mobilisation sociale et de mobilisation des dirigeants politiques pour assurer l'allocation des ressources requises, par le développement des capacités provinciales de planification multisectorielle et de suivi, par l'amélioration de la coordination pour appuyer les districts et communautés à partir desquels les meilleures pratiques seront diffusées dans tout le pays et par un soutien sélectif à des services plurisectoriels, par exemples les services interdépendants de santé, de nutrition et d'éducation de la petite enfance, qui serviront d'exemples de meilleur rapport coût-efficacité en soutien aux efforts nationaux de plaidoyer dans toutes les provinces.

11. Activités de plaidoyer et mobilisation sociale. L'on poursuivra une méthode souple de mobilisation de tous les secteurs en faveur de la santé et de l'éducation. Il s'agira en priorité de protéger les droits et la condition des fillettes et des femmes. Le soutien régional de l'UNICEF servira à aider à mettre au point de nouvelles interventions. La mobilisation sociale contribuera à faire prendre plus largement conscience des droits des plus vulnérables parmi les enfants et les femmes. L'UNICEF continuera d'apporter son soutien aux activités de suivi et de compte rendu de la mise en application de la Convention relative aux droits de l'enfant afin d'en accélérer l'incorporation dans la législation et de faire en sorte que les autorités concernées s'en chargent. Aux niveaux national et provincial, les activités consisteront notamment à mettre au point une politique sociale axée sur l'enfance, à assurer la mobilisation sociale en faveur des droits des enfants, à mobiliser les groupes de femmes et autres organisations non gouvernementales au sujet du statut inégal des femmes et à mettre en place des partenariats qui permettent de réduire la violence à l'égard des femmes. L'éducation sur la prévention du virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) mettra l'accent sur les groupes à haut risque – adolescents et jeunes adultes – et sur la conception de matériel d'éducation et de formation, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les dirigeants politiques des provinces, l'organisation nationale de jeunesse, l'organisation nationale de femmes, les églises, les écoles et le département de la santé.

12. Amélioration des capacités. Le district étant l'unité opérationnelle où se coordonnent les prestations de services en faveur des enfants, l'on aidera certaines provinces à mettre au point des mécanismes de coordination entre les parties gouvernementales et non gouvernementales, des ensembles viables de solutions pour mère et nourrisson et des activités communautaires en matière de nutrition qui puissent servir d'exemples de meilleures pratiques en faveur des enfants. Au niveau des districts, l'UNICEF apportera son aide à la mise au point de nouvelles interventions en matière de nutrition et d'éveil de la petite enfance auxquelles participeront les communautés, les églises, les organisations non gouvernementales et l'organisation nationale des femmes. L'UNICEF, en collaboration avec l'OMS, aidera à mobiliser les départements chargés de la santé et de l'éducation au niveau des districts, les services sanitaires religieux, les associations féminines et autres associations civiles pour instaurer une approche multisectorielle à la promotion de la santé. L'on encouragera l'expansion de la couverture des services d'éveil de la petite enfance en favorisant des politiques et programmes plus systématiques et la mise en place de réseaux d'organisations non gouvernementales et de services communautaires de garderies d'enfants.

Figureront aussi dans la stratégie en matière d'éducation des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux d'alphabétisation des adultes, en particulier des femmes, en matière de connaissances indispensables pour la vie, de promotion de la santé et autres efforts destinés à améliorer la condition féminine. La qualité et la pertinence de l'enseignement élémentaire et primaires seront relevées en appuyant l'amélioration du contenu des cours, les classes polyvalentes et les regroupements scolaires. La brochure «Savoir pour Sauver», du matériel de résolution des conflits, de connaissances indispensables à la vie et autres informations en matière de santé et de nutrition seront incorporés dans les programmes nationaux d'enseignement. L'on améliorera les capacités des conseils d'administration des écoles communautaires afin d'améliorer la gestion des écoles et de leur assurer le soutien de leurs communautés.

13. Mise au point de politiques et de programmes. L'UNICEF appuiera un processus à long terme d'évaluation, d'analyse et d'action au sujet des implications politiques de la Convention relative aux droits de l'enfant pour les pouvoirs publics et la société civile. Des études et évaluations seront au coeur d'une base de connaissances sur les politiques concernant les enfants. D'autres initiatives en matière d'éducation et de santé dont l'UNICEF assure actuellement le plaidoyer ou le financement seront considérablement élargies grâce à l'assistance de bailleurs de fonds. Sous la houlette coordinatrice du Gouvernement, l'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour offrir un soutien technique à la mise au point de politiques et de programmes. L'UNICEF aidera à améliorer les capacités de planification et de surveillance au niveau des provinces. La loi récemment promulguée au sujet de la décentralisation faisant passer la responsabilité de la mise en application aux districts, la consolidation des capacités provinciales de planification, de coordination et de suivi dans les districts et communautés de certaines provinces va constituer une priorité stratégique. L'on soutiendra dans une certaine mesure la prestation de services pour enrichir les capacités de planification tout en s'occupant efficacement des principales questions relatives aux droits des enfants.

BUDGET ESTIMATIF DE PROGRAMME

Coopération estimative au programme, 1998-2002 a/

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | <u>Masse commune<br/>des ressources</u> | <u>Financement<br/>complémentaire</u> | <u>Total</u> |
|---|---|---------------------------------------|--------------|
| Activités de plaidoyer et<br>mobilisation sociale | 1 500                                   | -                                     | 1 500        |
| Amélioration des capacités                        | 2 250                                   | 4 000                                 | 6 250        |
| Mise au point de politiques et<br>programmes      | 500                                     | -                                     | 500          |
| Total   | 4 250                                   | 4 000                                 | 8 250        |

---

a/ Il s'agit uniquement de chiffres indicatifs qui sont sujets à modification une fois que le total des données financières sera mis au point.

-----